

**INVESTISSEZ**  
DANS LA  
**COMPÉTITIVITÉ**  
DE  
**Marsa  
Maroc**



**DU 20 JUIN  
AU 30 JUIN  
2016**

**DEVENEZ  
ACTIONNAIRE**

**DU LEADER DES OPÉRATIONS  
PORTUAIRES AU MAROC**

**DOSSIER DE PRESSE**

**Marsa Maroc**

**s'introduit en bourse**

**Mardi 14 Juin 2016**

**Marsa  
Maroc**

# Sommaire

1. Les caractéristiques de l'opération
2. Présentation de Marsa Maroc
3. Historique
4. Evolution de l'activité de Marsa Maroc
5. FAQ

## 1. Les caractéristiques de l'opération

Au cœur des échanges commerciaux du Royaume depuis 2006, année de sa création, Marsa Maroc est le leader national des opérations portuaires au Maroc.

Dans les 10 ports où la société est présente, Marsa Maroc offre des services de manutention, de stockage et de logistique portuaire ainsi que des services aux navires.

Depuis sa création, Marsa Maroc s'est engagée dans un processus de développement en phase avec la dynamique que connaît le secteur de la logistique au Maroc.

Avec la ferme volonté de contribuer au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale, Marsa Maroc poursuit une politique d'investissement soutenue pour conforter son leadership sur le marché portuaire national.

Forte de ses ressources humaines qualifiées et d'une expertise reconnue, Marsa Maroc ouvre aujourd'hui son capital. Cette annonce fait suite à l'obtention du visa n°VI/EM/014/2016 délivré par l'Autorité Marocaine du Marchés des Capitaux le 10 juin 2016.

Le groupement composé par Attijari Finances Corp. en tant que conseiller financier et coordinateur global, ainsi que par le cabinet Roland Berger et Norton Rose Fulbright a conseillé le Ministère de l'Economie et des Finances dans le cadre de cette opération.

- **Objectif de l'opération**

A travers cette opération d'introduction en bourse, Marsa Maroc poursuit les principaux objectifs suivants :

- ✓ Institutionnaliser le capital de Marsa Maroc en associant de nouveaux partenaires au capital ce qui permettra d'accroître sa notoriété et sa proximité auprès, entre autres, des investisseurs institutionnels, des partenaires et du grand public ;
- ✓ Renforcer la gouvernance de la Société ainsi que la politique de transparence et de performance dans laquelle elle s'inscrit ;
- ✓ Faciliter le recours à des financements externes grâce à un accès direct aux marchés financiers ;
- ✓ Partager avec le grand public les perspectives de la société ;
- ✓ Associer les salariés et les retraités au développement de leur entreprise et partager avec eux les fruits de sa performance.

L'introduction en bourse de la société Marsa Maroc s'inscrit dans une stratégie de croissance et de développement, d'ouverture et de transparence. Elle permettra d'élargir son actionnariat à de nouveaux actionnaires marocains et étrangers par le biais de la cession d'actions.

- **Les principales caractéristiques de l'offre sont les suivantes :**

- ✓ Nature de l'opération : Introduction au 1<sup>er</sup> compartiment de la Bourse de Casablanca par voie de cession d'actions
- ✓ Procédure de 1<sup>ère</sup> cotation : Offre à prix ferme
- ✓ Prix de référence par action : 65 Dh

- ✓ Prix par action pour le type d'ordre II réservé aux personnes physiques et personnes morales : 61,75 Dh pour les 250 premières actions allouées, 65 Dh au-delà
- ✓ Période de souscription : Du 20 juin au 30 juin
- ✓ Possibilité de clôture anticipée : Le 23 juin 2016
- ✓ Place de cotation : Bourse de Casablanca
- ✓ Première cotation : 19 juillet 2016
- ✓ Conseiller et coordinateur global : Attijari Finances Corp.
- ✓ Chef de file du syndicat de placement : Attijari Intermédiation

- **Structure de l'offre**

#### **Type d'ordre I**

- ✓ Le nombre d'actions réservées à ce type d'ordre est de 1 656 636 actions (soit 5,6% du nombre total d'actions proposées et 2,3% du capital social de Marsa Maroc).
- ✓ Ce type d'ordre est réservé aux salariés permanents titulaires de Marsa Maroc, disposant d'une ancienneté d'au moins un an à la date de clôture normale de la période de souscription, et aux retraités de Marsa Maroc.
- ✓ Aucun nombre de titres minimum n'est prévu pour ce type d'ordre. Le nombre maximum de titres pouvant être demandé par un souscripteur au type d'ordre I est plafonné à l'équivalent de 12 mois de salaire brut pour les salariés et de 6 mois de salaire brut pour les retraités.

#### **Type d'ordre II**

- ✓ Le nombre d'actions réservées à ce type d'ordre est de 9 247 846 actions (soit 31,5% du nombre total d'actions proposées et 12,6% du capital social de Marsa Maroc).
- ✓ Ce type d'ordre est réservé :
  - Aux personnes physiques résidentes ou non résidentes, de nationalité marocaine ou étrangère ;
  - Aux personnes morales de droit marocain ou étranger n'appartenant pas aux catégories d'investisseurs habilités à souscrire aux types d'ordre III, IV et V, justifiant de plus d'une année d'existence au 15 mai 2016.
- ✓ Le nombre d'actions réservées à ce type d'ordre est de 9 247 846 actions (soit 31,5% du nombre total d'actions proposées et 12,6% du capital social de Marsa Maroc).
- ✓ Aucun nombre de titres minimum n'est prévu pour ce type d'ordre. Le nombre maximum de titres pouvant être demandé par un souscripteur au type d'ordre II est de 2 935 824 actions (soit 190 828 560 Dh).

#### **Type d'ordre III**

- ✓ Le nombre d'actions réservées à ce type d'ordre est de 4 948 968 actions (soit 16,9% du nombre total d'actions proposées et 6,7% du capital social de Marsa Maroc).
- ✓ Ce type d'ordre est réservé aux OPCVM actions et diversifiés (hors OPCVM monétaires, obligataires et contractuels) de droit marocain régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du 4 Rabii II 1414 (21 septembre 1993).
- ✓ Aucun nombre de titres minimum n'est prévu pour ce type d'ordre. Le nombre maximum de titres pouvant être demandé par un souscripteur au type d'ordre IV est :

- pour les OPCVM actions, la souscription est limitée au plus petit des 2 seuils : 10% du montant de l'opération soit 2 935 824 actions (190 828 560 Dh) ou 20% de l'actif net de l'OPCVM correspondant à la dernière valeur liquidative disponible avant ouverture de la période de souscription, soit celle du 17 juin 2016 ;
- pour les OPCVM diversifiés, la souscription est limitée au plus petit des 2 seuils : 5% du montant de l'opération soit 1 467 912 actions (95 414 280 Dh) ou 10% de l'actif net de l'OPCVM correspondant à la dernière valeur liquidative disponible avant ouverture de la période de souscription, soit celle du 17 juin 2016.

#### **Type d'ordre IV**

- ✓ Le nombre d'actions réservées à ce type d'ordre est de 6 165 230 actions (soit 21,0% du nombre total d'actions proposées et 8,4% du capital social de Marsa Maroc).
- ✓ Ce type d'ordre est réservé :
  - aux investisseurs qualifiés de droit marocain, tels que définis par l'article III.1.21 de la Circulaire de l'AMMC, hors OPCVM dont :
    - ✓ Entreprises d'assurance et de réassurance ;
    - ✓ Organismes de pension et de retraite ;
    - ✓ CDG ;
    - ✓ Organismes de placement en capital risque, tels que régis par la loi n°41-05 ;
    - ✓ Banques ;
    - ✓ Compagnies financières, telles que définies par l'article 20 de la loi n° 103-12.
  - institutionnels de l'investissement agréés étrangers.
- ✓ Aucun nombre de titres minimum n'est prévu pour ce type d'ordre. Le nombre maximum de titres pouvant être demandé par un souscripteur au type d'ordre IV est de 2 935 824 actions (soit 190 828 560 Dh).

#### **Type d'ordre V**

- ✓ Le nombre d'actions réservées à ce type d'ordre est de 7 339 560 actions (soit 25,0% du nombre total d'actions proposées et 10,0% du capital social de Marsa Maroc).  
Les souscriptions à ce type d'ordre se feront au prix de 71,5 dh.
- ✓ Ce type d'ordre est réservé aux investisseurs qualifiés de droit marocain, tels que définis par l'article III.1.21 de la Circulaire de l'AMMC, et liés par le Pacte d'Actionnaires.
- ✓ Le nombre minimum de titres pouvant être demandé par un souscripteur au type d'ordre V est de 2 446 520 actions (soit 174 926 180 Dh). Le nombre maximum de titres pouvant être demandé par un souscripteur au type d'ordre V est de 2 935 824 actions (soit 209 911 416 Dh).

## 2. Présentation de Marsa Maroc

En sa qualité d'opérateur portuaire, Marsa Maroc offre un ensemble de services liés à la logistique au sein des quais et terminaux portuaires exploités dans le cadre de concessions ou de contrat de sous-traitance.

La principale source de revenus de Marsa Maroc provient de la manutention et du stockage de la marchandise entre le navire et le quai.

En 2015, les prestations de manutention et de stockage ont représenté 91% du chiffre d'affaires global de la Société. Les services aux navires ainsi que les services annexes ont représenté respectivement 7% et 2% du chiffre d'affaires.

La principale activité de Marsa Maroc concerne la manutention et le stockage (91% du chiffre d'affaires) et regroupe les prestations suivantes :

- **manutention** : Marsa Maroc centralise l'ensemble des opérations de chargement et de déchargement des cargaisons à bord des navires et à quai ;
- **magasinage** : la Société prend en charge le stockage et l'entreposage de la marchandise manutentionnée en attendant sa sortie du port dans le cas de l'import ou après son entrée en port dans le cas de l'export ;
- **autres prestations de manutention** : la Société offre également des services à la marchandise consistant à charger ou décharger la marchandise dans les conteneurs (dépotage, empotage), à peser la marchandise au moyen d'un pont-bascule (pesage) à arrimer la marchandise en hauteur pour gagner de l'espace (gerbage) etc.

Marsa Maroc offre des services aux navires (contribuant à hauteur de 7% du chiffre d'affaires) :

- **remorquage** : prestation consistant à aider les navires à se déplacer en toute sécurité vers le quai et ce, au moyen de remorques et avec l'assistance d'un équipage ;
- **pilotage** : prestation d'assistance fournie au capitaine du navire pour faire entrer et sortir le navire du port ;
- **lamanage** : opérations d'assistance à l'amarrage, au désamarrage des navires lors de leur arrivée, départ ou également de leur mouvement (changement de poste à quai) à l'intérieur des ports. Elle consiste à mettre les amarres d'un navire sur des bollards ou des ducs d'Albe et inversement.

Enfin, Marsa Maroc offre des services annexes (2% du chiffre d'affaires) consistant essentiellement en des prestations d'avitaillement (fourniture d'eau et d'électricité)

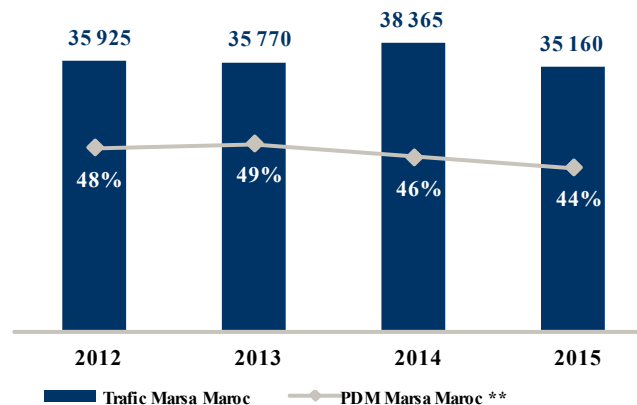
Jusqu'à la présente opération, le capital de Marsa Maroc était détenu à 100% par l'Etat marocain.

### 3. Evolution de l'activité de Marsa Maroc

Marsa Maroc est le leader de la manutention portuaire au Maroc avec une part de marché de 44% du trafic national en 2015 et une présence dans l'ensemble des ports stratégiques marocains.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du trafic maritime manutentionné par Marsa Maroc ainsi que sa part de marché globale :

#### Evolution du trafic global traité par Marsa Maroc (en milliers de tonnes) \*



Source : Marsa Maroc

\* y compris le trafic traité par Marsa Maroc dans le cadre de ses contrats de sous traitance

\*\* hors trafic de transbordement des conteneurs et trafic de véhicules au port de Tanger Med

Ainsi, Marsa Maroc a manutentionné un trafic global de 35,2 MT en 2015, affichant une croissance moyenne annuelle de -0,7% sur la période 2012-2015. En réalité, le trafic a connu une croissance annuelle moyenne de 3,3% sur la période 2012-2014 et a accusé une baisse de 8,4% en 2015. Le repli du trafic manutentionné par Marsa Maroc en 2015 s'explique par la baisse du trafic des vracs liquides et plus particulièrement des hydrocarbures au port de Mohammedia suite à l'arrêt de l'activité de la société SAMIR depuis le mois d'août 2015 ainsi que le recul d'importations de céréales et des aliments de bétail conséquence d'une bonne année agricole.

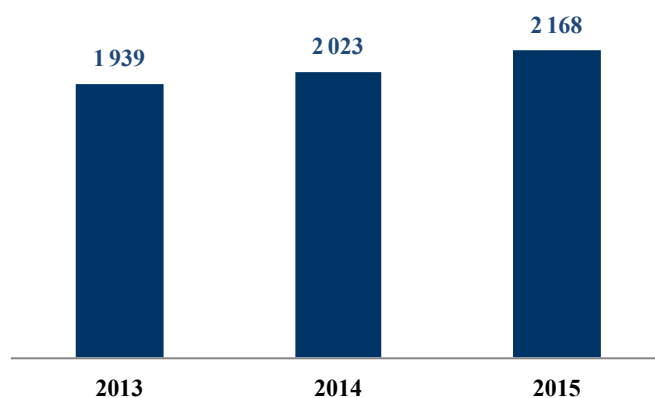
La part de marché de Marsa Maroc recule de 2 points du fait d'une baisse plus accentuée de son trafic par rapport au trafic national (-3,4%) et par l'apparition d'un nouvel acteur, Hydrocarb Jorf, qui a remporté l'appel d'offres lancé par l'ANP concernant une nouvelle concession (quai pétrolier 9) au port de Jorf Lasfar.

Le trafic global manutentionné par Marsa Maroc au titre de l'exercice 2014 a connu une progression de 7,3%, porté essentiellement par la progression des vracs solides du fait de la reprise des importations de céréales suite au repli de la campagne agricole durant la campagne 2013/2014 et de la progression de trafic de charbon et de coke. La part de marché de Marsa Maroc a diminué de 3 points et s'est établie à 46% en 2014 dû essentiellement à une augmentation du trafic national (+12,6%) plus importante que celle enregistrée par Marsa (+7,3%).

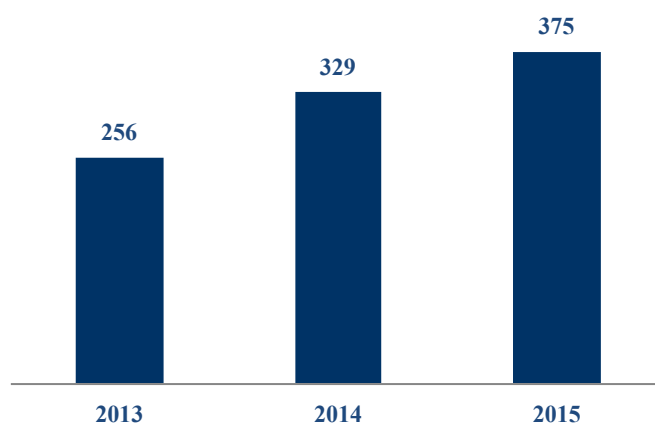
En 2013, le repli du trafic national s'explique d'une part, par le repli des exportations de phosphates et des dérivés à l'étranger qui ont connu une baisse de -5% et d'autre part, par la baisse de -32% des importations de céréales qui s'explique par la bonne récolte céréalière enregistrée durant la campagne agricole 2013/2012.

Le trafic manutentionné par Marsa Maroc en 2013 a connu une légère baisse (-0,4%), inférieure à la contraction globale qu'a connue le marché (-3%), ce qui a permis à Marsa Maroc d'améliorer sa part de marché à 49% contre 48% en 2012.

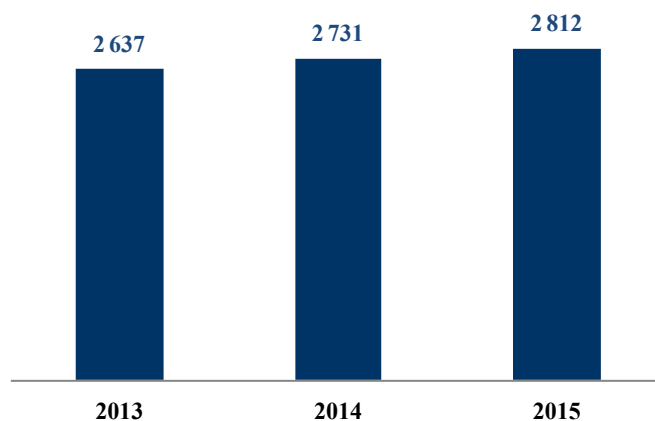
#### Évolution du chiffre d'affaires consolidé 2013-2015 (en millions Dh)



#### Évolution du résultat net consolidé 2013-2015 (en millions Dh)



#### Évolution des capitaux propres consolidés 2013-2015 (en millions Dh)





#### 4. Historique

La réforme du secteur portuaire entrée en vigueur en 2006 a créé un nouveau cadre légal, institutionnel et réglementaire (loi 15-02) et a redistribué les rôles entre les acteurs publics et privés, après la dissolution de l'Office d'Exploitation des Ports (ODEP), la création de l'Agence Nationale des Ports (ANP) et de la Société d'Exploitation des Ports (SODEP), connue sous son nom commercial Marsa Maroc.

La fonction de l'autorité portuaire incombe à des agences chargées des missions de régulation et de police portuaire, de l'octroi des concessions et des autorisations d'exercice des activités portuaires, du développement, de la maintenance et modernisation des infrastructures et superstructures et de la gestion du domaine public portuaire. Concrètement, l'Agence Nationale des Ports (ANP) gère l'ensemble des ports, à l'exception du complexe portuaire Tanger Med et a notamment en charge la régulation, l'octroi et le suivi des concessions et des autorisations d'exercice des activités portuaires.

En sa qualité d'opérateur portuaire, Marsa Maroc offre un ensemble de services liés à la logistique au sein des quais et terminaux portuaires exploités dans le cadre de concessions ou de contrat de sous-traitance.

## Date clés

### 2006

- ✓ Dissolution de l'ODEP et création de la Société en décembre 2006 dans le cadre de la loi 15/02 sur la réforme portuaire portant création de l'Agence Nationale des Ports et de la Société d'Exploitation des Ports (Marsa Maroc).
- ✓ Signature par Marsa Maroc en date du 30 novembre 2006 d'une convention de concession en vertu de la loi n°15-02

### 2007

- ✓ Création de la marque « Marsa Maroc »

### 2008

Mise en place du plan stratégique CAP 15, s'inscrivant dans le cadre d'une nouvelle vision stratégique suite à la réforme portuaire, articulé autour de deux axes de croissance et un axe d'amélioration reposant sur la consolidation des fondamentaux de la Société

### 2009

- ✓ Obtention de la concession d'exploitation d'un terminal à conteneurs au port de Tanger Med II.

### 2010

- ✓ Mise en service du nouveau quai pétrolier d'une longueur de 166 m et de profondeur de 15,6 m au port de Jorf Lasfar permettant de recevoir des navires de plus de 100 000 tonnes.

### 2011

- ✓ Mise en service d'un terminal polyvalent à Jorf Lasfar doté d'un linéaire de quai de 310 mètres à une profondeur de 12,5 m et d'une superficie 9,3 ha de terre-plein concernant une extension dont la réalisation a été achevée par l'ANP, et faisant partie du périmètre de concession de Marsa Maroc.
- ✓ Prise de participation de Marsa Maroc dans le capital de « Portnet » à hauteur de 10%.
- ✓ Certification des activités de Marsa Maroc au port de Tanger Med I.

### 2012

- ✓ Obtention de la concession TC3 au port de Casablanca.
- ✓ Acquisition de deux nouveaux portiques à conteneurs destinés au port de Casablanca pour un montant d'investissement de 152 MDh (HT), permettant de traiter des navires post-panamax atteignant 18 rangées de conteneurs.

### 2013

- ✓ Signature de la convention de concession TC3 au port de Casablanca et création de la filiale TC3PC en charge du projet.
- ✓ Certification des activités aux ports de Casablanca, Jorf Lasfar et Safi.

### 2014

- ✓ Signature d'une convention d'investissement avec le gouvernement marocain.
- ✓ Commande de 3 portiques à conteneurs post-panamax pour TC3 au port de Casablanca
- ✓ Certification des activités aux ports de Mohammedia, Casablanca, Laayoune, Dakhla.

### 2015

- ✓ Certification des activités aux ports de Casablanca, Nador, Safi, Jorf Lasfar, Mohammedia et Agadir.
- ✓ Certification de la Direction des Systèmes d'Information

## 2016

- ✓ Désignation du groupement constitué de Marsa Maroc (51%), SOMATIME (16,34%), INTERNAVI (16,33%) et MANUSSOUSS (16,33%) en tant que attributaire provisoire puis attributaire<sup>1</sup> de la concession pour l'aménagement, l'équipement, le financement, l'exploitation, l'entretien et la maintenance du Terminal Nord au port d'Agadir.
- ✓ Signature des documents de financement relatifs à un crédit de 770 MDh contracté par TC3PC.

Une note d'information visée par l'AMMC est disponible sans frais auprès des membres du syndicat de placement, à la Bourse de Casablanca et au siège de Marsa Maroc.

## 5. FAQ

### 1 / Quelle est la proportion du capital de Marsa Maroc concernée par l'OPV ?

La part du capital cédée dans le cadre de la présente opération est de 40,0% du capital.

### 2/ Quels sont les objectifs de cette opération ?

L'introduction en Bourse de Marsa Maroc s'inscrit dans une stratégie d'ouverture vis à vis de sa clientèle, de ses partenaires et de la communauté financière. Ainsi, elle ancre son développement dans le long terme et s'institutionnalise en ouvrant son capital au grand public, aux investisseurs institutionnels, ainsi qu'à ses salariés et ses retraités. Cette OPV vise également à renforcer la gouvernance de la société en associant des investisseurs institutionnels à ses instances de gouvernance. Enfin, cette opération permettra à la société d'avoir recours à des financements externes ultérieurs grâce à un accès direct aux marchés financiers pour soutenir la croissance et la réalisation de son plan de développement stratégique.

### 3/ Dans quel contexte cette OPV s'inscrit-elle ?

L'introduction en bourse est le dernier acte d'un processus lancé en 2006 avec la réforme portuaire. Elle marque une nouvelle étape dans le développement de Marsa Maroc, et représente dans ce sens un enjeu important pour la société.

Le but de cette démarche est également de faciliter demain le financement des nombreux projets de développement de Marsa Maroc, à l'instar du Terminal à conteneurs 3 du port de Casablanca qui sera mis en service en octobre prochain.

Par ailleurs, il faut noter que Marsa Maroc, depuis quelques années, est engagée dans l'amélioration de ses performances. Aujourd'hui, l'ensemble des terminaux et quais opérés sont certifiés aux normes ISO 9001 version 2008. Cette démarche qualité vise à améliorer en continu la satisfaction des clients et de pérenniser la compétitivité de l'entreprise et s'inscrit dans un objectif plus ambitieux de triple certification Qualité-Sécurité-Environnement (QSE) à l'horizon fin 2016.

Outre l'amélioration des performances opérationnelles de l'entreprise, cette certification vient optimiser et homogénéiser ses processus et ses ressources et favoriser la création de valeur pour ses clients.

### 4/ A qui s'adresse cette opération ?

Cette opération est ouverte à tous et s'adresse à l'éventail d'investisseurs le plus large : personnes physiques, personnes morales de droit marocain ou étranger, salariés, OPCVM<sup>2</sup> et investisseurs institutionnels de droit marocain et étranger. En étant ouverte au grand public, cette opération permettra ainsi au plus grand nombre de bénéficier des perspectives de développement du leader national.

### 5/ Quelle a été la méthode de valorisation retenue dans le cadre de cette OPV ?

La société a été évaluée selon les 3 méthodes traditionnellement utilisées pour des opérations similaires au Maroc : comparables boursiers, comparables transactionnels et

---

<sup>2</sup> Cette offre ne s'adresse pas aux OPCVM monétaires, obligataires et contractuels

l'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF). Ces méthodologies ont été présentées dans la note d'information.

Cependant, il convient de noter que la DCF a été la seule méthode prise en compte pour la détermination de la valorisation finale de la société.

## 6/ Quel est le prix retenu pour cette opération ?

Le prix de référence par action (hors décote ou prime spécifique à un type d'ordre) est de 65 dirhams. Cependant, une décote est prévue pour deux types d'ordre :

- **Type d'ordre I** : Les salariés et les retraités autorisés à souscrire au type d'ordre I bénéficieront dans le cadre de cette opération d'une décote de 15% par rapport au prix de référence. Ainsi le prix de souscription est de 55,25 dh.
- **Type d'ordre II** : Les souscripteurs au type d'ordre II bénéficieront dans le cadre de cette opération d'une décote de 5% par rapport au prix de référence pour les 250 premières actions allouées. Par conséquent, le prix de souscription est de 61,75 dirhams pour les 250 premières actions à souscrire et de 65 dirhams au-delà.

Aucune décote n'est prévue pour les types d'ordre III et IV. Enfin, une prime de 10% s'appliquera au prix de souscription du type d'ordre V.

## 6/ Comment souscrire à l'offre ?

Pour souscrire à l'offre, il suffit de s'adresser à une agence bancaire ou à une société de bourse faisant partie du syndicat de placement afin de remplir un bulletin de souscription et fournir les pièces nécessaires à la constitution de la demande de souscription (selon la catégorie du souscripteur). Ce syndicat de placement est constitué de la majorité des banques marocaines ainsi que de l'ensemble des sociétés de bourse (cf. Tableau ci-dessous).

Type d'intermédiaires financiers	Dénomination	Adresse	Type d'ordre
<b>Conseiller et Coordinateur Global</b>	Attijari Finances Corp.	163, avenue Hassan II – Casablanca	-
<b>Chef de file du syndicat de placement</b>	Attijari Intermédiation	163, avenue Hassan II – Casablanca	II, III, IV, V et VI
<b>Membres du syndicat de placement</b>	Al Barid Bank	Angle Bd Ghandi et Bd Brahim Roudani, n° 798, Bd Ghandi – Casablanca	II
	Alma Finance	4, Lot La Colline, 20190 – Casablanca	II et III
	Art Bourse	7, bd Abdelkrim Al Khatabi – Casablanca	II et III
	Atlas Capital Bourse	88, Rue El Marrakchi - Quartier Hippodrome – Casablanca	II et III
	Attijariwafa bank	2, bd Moulay Youssef – Casablanca	I et II
	Banque Centrale Populaire	101, bd Zerktouni – Casablanca	II
	BMCE Bank	140, avenue Hassan II – Casablanca	II
	BMCE Capital Bourse	140, Avenue Hassan II, 7ème étage – Casablanca	II, III et V
	BMCI	26, place des Nations Unies – Casablanca	II
	BMCI Bourse	bd Bir Anzarane - Immeuble Romandie I – Casablanca	II et III
	Capital Trust Securities	50, bd Rachidi – Casablanca	II et III
	CDG Capital Bourse	7, bd Kennedy, Anfa Sup – Casablanca	II et III
	CFG Group	5-7 rue Ibn Toufaïl, Quartier Palmier – Casablanca	II et III

Type d'intermédiaires financiers	Dénomination	Adresse	Type d'ordre
		Casablanca	
	CFG Marchés	5-7 rue Ibn Toufaïl, Quartier Palmier – Casablanca	II, III et V
	Crédit Agricole du Maroc	place des Alouyine – Rabat	II
	Crédit du Maroc	48, bd Mohammed V – Casablanca	II
	Crédit du Maroc Capital	8, rue Ibnou Hilal - Casablanca	II et III
	CIH Bank	187, avenue Hassan II – Casablanca	II
	ICF Al Wassit	Espace Porte d'Anfa, 29 rue Bab El Mansour - Casablanca	II et III
	MENA.C.P.	23, rue Ibnou Hilal Quartier Racine – Casablanca	II et III
	M.S.I.N	Imm Zénith, Rés Tawfiq, Sidi Maârouf – Casablanca	II et III
	Société Générale Marocaine de Banques	55, bd Abdelmoumen – Casablanca	II
	Sogecapital Bourse	55, bd Abdelmoumen – Casablanca	II et III
	Upline Securities	37, Bd Abdelatif Benkaddour – Casablanca	II, III et V
	Valoris Securities	Avenue des FAR, Tour Habous, 5ème étage Casablanca – Maroc	II et III
	Wafa Bourse	413, rue Mustapha El Maâni – Casablanca	II et III

## 7/ Selon quel système d'allocation les investisseurs seront-ils servis ?

Le système d'allocation privilégié pour les investisseurs personnes physiques (grand public) et les salariés est le système d'allocation par itération, réputé être le système qui garantit la plus grande participation des souscripteurs :

- **Type d'ordre I (salariés et retraités)** : allocation par itération
- **Type d'ordre II (personnes physiques et morales)** : allocation par itération
- **Type d'ordre III (OPCVM)** : allocation au prorata des demandes
- **Type d'ordre IV (investisseurs qualifiés marocains et étrangers)** : allocation au prorata des demandes
- **Type d'ordre V (investisseurs qualifiés marocains liés avec l'Etat par un pacte d'actionnaires)** : allocation qualitative (sur la base de critères qualitatifs, notamment la taille de l'actif sous gestion, la taille du portefeuille actions et l'apport à la gouvernance de la société.

## 8/ La Bourse de Casablanca bénéficiera t'elle de cette opération ?

La proportion du capital introduite (40%), supérieure à la moyenne des dernières opérations devrait permettre de dynamiser les échanges sur ce titre. Enfin, et plus généralement, cette opération pourrait contribuer à enclencher une dynamique vertueuse sur la Bourse de Casablanca, en participant à l'augmentation des échanges, en aidant potentiellement à relancer la dynamique des introductions en bourse et en renforçant l'attractivité de la place pour les investisseurs.

## 9/ Quel est le mode de gouvernance adopté par Marsa Maroc ?

Marsa Maroc, société anonyme, a été dotée à sa création en décembre 2006 d'un mode de gouvernance dual :

- Le Conseil de Surveillance, présidé par le Ministre de l'Équipement et des Transports et de la Logistique, exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire et approuve les grandes orientations stratégiques de la Société.
- Le Directoire en tant qu'organe de gestion de la Société est investi de pouvoirs pour prendre toute décision d'ordre commercial, technique, financier ou social.

La Direction Générale définit la stratégie et joue un rôle de support vis-à-vis des Directions d'Exploitation aux Ports, tout en laissant une large autonomie de gestion à ces dernières. Les Directions d'Exploitation aux Ports, qui sont au nombre de neuf, définissent leurs objectifs, élaborent leurs budgets et gèrent leurs propres ressources. La structure de chaque Direction d'Exploitation varie selon l'importance des installations gérées au niveau de chaque port.

L'un des objectifs visés par la présente opération est le renforcement de la gouvernance existante grâce (i) à l'association d'investisseurs institutionnels au conseil de surveillance ainsi qu'aux différentes instances de gouvernance (comités) et (ii) l'introduction d'administrateurs indépendants au conseil de surveillance.

### Fiche d'identité

**Dénomination sociale** : Société d'Exploitation des Ports

**Dénomination commerciale** : Marsa Maroc

**Capital social** : 733 956 000 Dh divisé en 73 395 600 actions d'une valeur nominale de 10 Dh chacune (La division de la valeur nominale est faite concomitamment à l'inscription des titres de Marsa Maroc à la cote de la Bourse de Casablanca)

**Forme juridique** : Société Anonyme de droit marocain à Directoire et Conseil de Surveillance

**Date de constitution** : 3 novembre 2006

**Exercice social** : Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

**Siège social** : 175, boulevard Zerktouni, 20000 Casablanca, Maroc

**Objet social** : La société a pour objet conformément à (i) la Loi n°15-02 relative aux ports et portant création de l'Agence Nationale des Ports et de la Société d'Exploitation des Ports et (ii) l'article 3 des statuts de la Société :

- la gestion et l'exploitation des ports telles que détaillées par les articles 8,9 et 42 de la loi n°15-02 précitées ;
- l'exploitation et la gestion des activités et opérations entrant ou pouvant entrer dans le cadre de la convention de concession à signer avec l'Agence Nationale des Ports, conformément à l'article 42 de la Loi n° 15-02 susvisée ;
- l'activité de transport routier de marchandises ;
- l'activité de commissionnaire de transport routier de marchandises ;
- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, de participation à leur constitution, ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes, d'achat de titres ou droits sociaux ou autrement ;
- l'achat, la vente et l'échange des valeurs mobilières, de toutes parts d'intérêts ;

- l'acquisition, la vente et l'échange de tous immeubles et ensembles immobiliers, bâtis ou non et l'édification de toutes constructions.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de favoriser le développement de la société.

## **10/ Quelles sont les perspectives de développement de Marsa Maroc ?**

Le plan stratégique de Marsa Maroc à horizon 2024 se décline en 3 axes stratégiques :

### **Renforcer la position de Marsa Maroc en tant que leader national sur les trafics import export :**

Le paysage portuaire national va connaître, durant les dix prochaines années, la mise en service de plusieurs nouvelles infrastructures portuaires notamment, Safi Grand Vrac, Nador West Med, Kenitra Atlantique, et Dakhla Atlantique.

Afin de renforcer et de maintenir sa position d'opérateur portuaire leader au Maroc, Marsa Maroc s'est assigné l'objectif d'être présente dans les principaux ports marocains.

La réalisation de cet axe stratégique passe par :

- la réalisation et la mise en service des concessions portuaires obtenues durant les dernières années (le terminal à conteneurs 3 du port de Tanger Med, le terminal à conteneurs 3 du port de Casablanca et le terminal nord du port d'Agadir).
- l'obtention de nouvelles concessions pour l'exploitation de terminaux dans les nouvelles infrastructures portuaires et de nouvelles autorisations d'exercice des activités de remorquage et pilotage.

**Assoir une présence internationale significative, notamment en Afrique :** Cet axe stratégique vise à capitaliser sur le savoir-faire de Marsa Maroc afin de diversifier géographiquement son portefeuille d'activités pour se positionner en tant qu'opérateur multi-trafics (conteneurs, roulier, vrac solide et liquide et général cargo) et multi pays. A terme, Marsa Maroc vise à devenir un acteur portuaire reconnu dans ces nouveaux marchés par ses clients et partenaires potentiels panafricains.

Dès 2010, Marsa Maroc a commencé à identifier les nouveaux projets portuaires en cours de planification ou de réalisation en Afrique.

La mise en œuvre de cet axe de croissance passe notamment par :

- l'obtention de concessions portuaires en Afrique, principalement des concessions de terminaux vraquier et general cargo ;
- l'acquisition et/ou création de JV avec des opérateurs portuaires existants/opérateurs industriels dans une stratégie d'accélération.

**Développer une logistique au service du renforcement de ses activités portuaires tout en participant à l'amélioration de la logistique au Maroc et en Afrique.**

Compte tenu de la position privilégiée des ports dans la chaîne logistique des opérations import/export, de la demande exprimée par certains clients et du potentiel d'augmentation des flux et des capacités induit par l'amélioration de ladite chaîne, Marsa Maroc envisage de capitaliser sur son emplacement stratégique aux principaux ports du Maroc afin de participer à l'amélioration de la logistique au bénéfice du développement de son activité.

A cet effet, Marsa Maroc pourra notamment proposer aux grands industriels une offre globale consistant à prendre en charge leurs prestations logistiques de bout en bout.

Afin de réaliser son plan stratégique Marsa Maroc devra soutenir sa performance opérationnelle et améliorer son agilité commerciale.